



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE  
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

# Compte rendu synthétique de la Réunion publique thématique « Le projet dans son environnement »

**Lieu** : Saint-Romain-de-Jalionas (38) et retransmission en ligne et en direct *via* ZOOM

**Date et horaire** : Le lundi 15 janvier 2024, de 19h15 à 22h30

Intervenants, maître d'ouvrage :

- **Olivier LE BERRE**, CNR, Directeur du projet Rhônergia
- **Laurent TONINI**, CNR, Directeur Territorial
- **Franck PRESSIAT**, CNR, Responsable du Pôle environnement à la Direction de l'ingénierie

Garants de la concertation, désignés par la CNDP : **Jacques ARCHIMBAUD** et **Jean-Michel THORNARY**

Facilitatrice graphique : **Fabienne REGNIER**

Modératrice : **Aurélie PICQUE**, PARIMAGE

Nombre de participants : 248 (220 en salle et 28 à distance)

Nombre d'interventions : 23

*Le diaporama présenté en séance est disponible en ligne, avec le présent compte-rendu, validé par les garants de la CNDP, ainsi que la [vidéo replay](#) de la réunion publique.*

## Accueil républicain

Monsieur le maire de Saint-Romain-de-Jalionas, Jérôme GRAUSI, remercie les personnes présentes à la réunion publique. Il explique que cette réunion porte sur le projet dans son environnement et souhaite que les débats soient intéressants et respectueux.

## La concertation préalable

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, présente la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative neutre et indépendante, ses principes et le rôle des garants, à savoir : garantir que l'information donnée au public est la plus exhaustive, la plus fidèle et la plus transparente possible et garantir la prise de parole de toutes et tous.

Il rappelle les modalités de la concertation préalable, composées de réunions publiques, de visites de terrain, de rencontres de proximité, de tables rondes, d'ateliers des alternatives, etc.

*NDRL : Pour consulter les rencontres de la concertation, cliquer ici : [Les rencontres de la concertation \(concertation-rhoneergia.fr\)](https://www.lesrencontresdeconcertation.fr).*

Il rappelle enfin que cette concertation préalable sera suivie d'une concertation continue, sous l'égide de garants qui veilleront au respect des principes évoqués précédemment.

## Le point de vue du maître d'ouvrage

Olivier LE BERRE, CNR, salue la salle et remercie les participants ainsi que la mairie de Saint-Romain-de-Jalionas. Il présente son intervention selon quatre points :

1. Les objectifs de la concertation : s'informer, questionner, proposer et débattre autour du projet :
  - Pourquoi et comment CNR réaliserait l'aménagement Rhôneergia s'il était décidé ?
  - La prise en compte des enseignements ;
  - La décision de l'Etat de poursuivre ou non les études du projetLes études de faisabilité n'ont pas vocation à ancrer définitivement les contours du projet, ni à répondre à toutes les questions qui se posent aujourd'hui. Les études sont amenées à être nourries des échanges de la concertation, et CNR s'engage à répondre à toutes les interrogations entendues.
2. Le traitement des enjeux environnementaux liés au projet : il précise que cette thématique est un point structurant qui guide les réflexions du maître d'ouvrage autour du projet. Les sujets environnementaux sont au cœur des préoccupations de CNR et doivent être précisément évalués. CNR a une forte expérience historique dans l'évitement, la réduction et la compensation des impacts environnementaux. Il note également que, si l'Etat décidait de poursuivre les études sur le projet, les études de détails durerait 3 années, nécessaires à la bonne maîtrise de ces enjeux.
3. Un rappel du contexte énergétique pour le territoire et pour la France : il indique que la genèse du projet débute avec la Loi d'aménagement du Rhône promulguée le 28 février 2022. L'étude du projet Rhôneergia résulte d'une demande de l'Etat pour répondre au besoin de production d'énergie décarbonée renouvelable. Il note que les énergies fossiles représentent encore aujourd'hui 58 % de la consommation d'énergie en Auvergne Rhône-Alpes. L'Etat a fixé un objectif de zéro émission de gaz à effet de serre et, de fait, l'utilisation de 0 % d'énergie fossile à l'horizon 2050. Le territoire a besoin de garantir son approvisionnement énergétique afin de minimiser les risques sur le pouvoir d'achat des ménages et des acteurs publics et privés. Les crises géopolitiques et énergétiques ont mis à mal cette souveraineté énergétique. Ce contexte souligne l'impérieuse nécessité d'augmenter les capacités de production électrique d'origines renouvelables et locales.

4. L'importance et la valeur de la concertation pour la Compagnie nationale du Rhône : pour CNR, le succès de la concertation repose sur la richesse à tirer collectivement de tous les échanges et propositions adressés au cours des 3 mois. Cette concertation constitue le socle de la réflexion des maîtres d'ouvrage et de l'Etat en vue des décisions qui seront prises. Il souligne que, si l'Etat décidait de ne pas poursuivre les études du projet, CNR s'engage à conserver et développer son lien avec le territoire.

Laurent TONINI, CNR, souligne à son tour l'importance des dialogues territoriaux continus entre CNR et les parties prenantes du territoire, autour du Rhône. Il précise qu'au-delà du projet RhôneRégia, cette concertation est une opportunité pour CNR de connaître les aspirations des territoires et ses occupants, le secteur concerné par le projet étant une extension géographique à la concession d'origine du Rhône. La Loi d'aménagement du Rhône a confié à la CNR de nouveaux tronçons, dont celui allant du Pont de Lagnieu jusqu'à la confluence de la rivière d'Ain avec le Rhône. CNR est donc à l'écoute, quelle que soit la décision de l'Etat de poursuivre ou non les études du projet, et s'engage à continuer le dialogue territorial pour développer des partenariats et des projets divers avec les parties prenantes.

## Intervention du Collectif STOP BARRAGE

*Le texte in extenso de l'intervention du Collectif Stop Barrage est joint au présent compte-rendu.*

Patrick ROCCA, habitant de Saint-Romain-de-Jalionas et membre du collectif STOP BARRAGE, se présente et présente le collectif, dit apolitique.

Il énumère les raisons pour lesquelles le collectif se mobilise contre le projet à l'étude : destruction d'un site archéologique unique en France, disparition de la nature sauvage, du paysage, des arbres, de la biodiversité, etc. Il précise que le collectif est conscient des besoins en énergies décarbonées et milite pour un mix énergétique avec un avis extrêmement favorable pour l'hydroélectricité, à l'exception du projet RhôneRégia qu'il juge « *funeste et dévastateur* ».

Clément PRADIER, membre du collectif STOP BARRAGE, démarre sa prise de parole en citant Elisée RECLUS : « *La fluidité, c'est la noblesse des rivières.* ».

Il explique que le tronçon concerné par le projet à l'étude doit être sanctuarisé et invite solennellement, au nom du collectif, les décideurs et CNR à changer le rapport à la nature et au fleuve.

Il énumère lui aussi les raisons pour lesquelles le collectif se mobilise contre le projet à l'étude : selon lui, le projet n'intègre pas le démantèlement de l'ouvrage ; les enjeux autour de la ressource en eau (pollution, thermie) sont trop importants puisque l'eau est vitale ; l'avenir du productible du barrage à l'étude et de ceux en service est trop incertain compte tenu du dérèglement climatique et de la probable disparition des grands réservoirs du Rhône.

Il fait une référence au document réglementaire du SDAGE (2009-2015) qui, selon lui, évalue le potentiel électrique propre à la rénovation des 19 barrages existants à 417 MW pour un productible de 14 100 GWhs soit l'équivalent de 10 barrages RhôneRégia sans l'impact environnemental.

Enfin, il invite les élus et les habitants à s'opposer au projet RhôneRégia.

## Temps d'échanges

*Les questions posées dans le chat en ligne sont lues en séance par Aurélie PICQUE.*

**INTERVENTION 1 :** Une participante indique que sa maison est à quelques kilomètres des rives du Rhône, et dit que quelqu'un serait venue lui expliquer qu'elle était sur la liste des personnes qui allaient se faire exproprier. Elle interroge donc les maîtres d'ouvrage à ce sujet.

**INTERVENTION 2 :** Pascal LE BRUN, membre du groupe écologiste Bugey Côtière, mentionne l'avis défavorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel publié sur le site internet de la

concertation. Il estime que la concertation est importante pour faire de l'éducation populaire mais que le projet ne prend pas assez en considération les enjeux de la ressource en eau.

**INTERVENTION 3** : Un habitant de Saint-Romain-de-Jalionas reconnaît le travail de CNR pour restaurer la biodiversité et indique ne pas saisir les raisons pour lesquelles CNR envisage de la détruire près de chez lui. Il mentionne par ailleurs les inondations des mois de novembre et décembre 2023, expliquant que l'eau est montée à plus de 3 mètres, et pense que CNR prévoit de surélever l'eau de 4 mètres.

Enfin, selon lui, CNR ne répond pas aux questions posées sur le site de la concertation. Il mentionne une question, posée le 24 décembre, restée sans réponse à ce jour.

### Réponses du maître d'ouvrage

Olivier LE BERRE, CNR, explique qu'une étude de faisabilité est en cours et que, par conséquent, les effets du projet sur son périmètre foncier ne sont pas encore étudiés à ce stade. Si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet, des études de détails viendraient alimenter les données. Il indique que les études préalables permettent aujourd'hui d'avoir une approche globale de l'implantation des ouvrages, des impacts généraux, de la manière dont l'hydrologie fonctionne pour produire de l'énergie, de la position d'une digue, mais pas dans les détails fins. Il explique qu'une expropriation est extrêmement important à considérer et que CNR ne souhaite pas, à ce jour, parler en ces termes : si les études de détails sont menées, elles permettraient d'étudier, parcelle par parcelle, les effets du projet – le Code de l'urbanisme permet d'apprécier ces sujets. Il indique enfin que CNR à l'habitude de travailler le plus près possible des propriétaires pour dialoguer autour de ces sujets.

Il rappelle ensuite le coût d'investissement estimé de l'aménagement, à savoir 330 millions d'euros. Ce coût, financé par CNR, est intégré dans le fonctionnement général de la concession et dans l'équilibre financier de la concession, dicté par l'Etat à travers la Loi d'aménagement du Rhône. Il invite le public à consulter cette loi, accessible sur le site internet de la concertation, qui explique les investissements de CNR, que le projet soit, ou non, réalisé. Il mentionne ensuite la rentabilité économique et énergétique de l'ouvrage au regard de la durée de son exploitation, estimée à environ 100 ans.

Franck PRESSIAT, CNR, rappelle que le projet à l'étude est en phase de diagnostic d'état des lieux et que, par conséquent, CNR ne peut à ce jour répondre à toutes les questions. Les études en cours, ainsi que cette phase de concertation préalable, permettent à CNR de s'acculturer. Il indique que, comme mentionné à la Table ronde sur l'environnement (*ndlr* : [le compte-rendu synthétique](#) et [la vidéo replay](#) de cette rencontre sont disponibles sur le [site internet](#) de la concertation), les retours d'expériences de CNR permettent d'affirmer que le projet aurait des impacts sur l'environnement, transformant un milieu d'eau vive en milieu d'eau calme. Il explique qu'à travers les études en cours, CNR pèse les avantages et les inconvénients en termes de bénéfices environnementaux et sociétaux.

**INTERVENTION 4** : Michel ORTIZ, habitant de Tignieu-Jamezieu, mentionne les usages de l'électricité et indique que, selon lui, « *la consommation électrique annuelle de 60 000 habitants hors chauffage* » indiquée dans le dossier de concertation correspond à la consommation électrique annuelle de 40 000 habitants si on inclut le chauffage. Il estime que d'ici 10 ans, toutes les personnes utiliseront des pompes à chaleur au sein de leur domicile, au détriment des énergies fossiles. Il estime également que la population aura recours à la climatisation et que, par conséquent, la production estimée par le projet Rhône-gia se limiterait *in fine* à la consommation électrique annuelle de 30 000 habitants. Il revient ensuite sur les propos tenus par la représentante de la Commission de régulation de l'énergie lors de la table ronde sur le modèle économique et social du projet Rhône-gia (*ndlr* : [le compte-rendu synthétique](#) et [la vidéo replay](#) de cette rencontre sont disponibles sur le [site internet](#) de la concertation), et indique qu'il a été déclaré qu'il était impossible de contre-expertiser les données de

CNR pour deux raisons : le manque de données sur le projet à l'étude et sur les projets comparables. Il déclare avoir comparé la production des barrages de CNR sur le Rhône et indique que sur 18 barrages (excluant le barrage de Génissiat), la production s'élève à 13 000 GWhs pour une puissance totale installée de 2 556 MW, soit 5,1 GW par MW de puissance installée. Il compare ces chiffres au projet Rhôneergia et explique que la production s'élèverait à 3,5 GWhs pour 1 MW installé. Il indique ensuite qu'aujourd'hui, le coût d'un MWh issu des barrages existants s'élève à 26€, comparativement aux 110€ prévu dans le cadre du projet Rhôneergia. Il conclut donc en expliquant que Rhôneergia n'est pas rentable.

**INTERVENTION 5 :** Albane COLIN, conseillère régionale, interroge les maîtres d'ouvrage sur l'intérêt du barrage au regard des incertitudes sur les débits du Rhône et sur les impacts potentiels sur la biodiversité.

**INTERVENTION 6 :** Un participant demande à la tribune s'il est possible de développer les sujets d'alternatives au projet Rhôneergia.

### Réponse de la modératrice

Une réunion publique consacrée exclusivement aux alternatives est organisée [le 23 janvier 2024 à 19h Saint-Vulbas](#). Lors de cette rencontre, des porteurs d'alternatives présenteront publiquement leurs propositions.

### Réponses du maître d'ouvrage

Olivier LE BERRE, CNR, annonce que CNR avance dans la transmission d'informations complémentaires au dossier de concertation, sur le site de la concertation où des données sont régulièrement publiées (*ndlr : pour retrouver ces données, veuillez vous rendre sur la page [DOCUMENTATION](#) du site internet de la concertation [www.concertation-rhoneergia.fr](http://www.concertation-rhoneergia.fr), dans la catégorie « les études »*), notamment sur les questions liées à la biodiversité et sur le contexte de l'augmentation du productible des aménagements du Rhône.

Il invite enfin les participants à poser leurs questions sur le site de la concertation préalable et s'engage à y répondre.

Laurent TONINI, CNR, complète en expliquant que dans la Loi de l'aménagement du Rhône du 22 février 2022, a été demandé à CNR d'étudier le potentiel résiduel du productible sur les autres aménagements du Rhône. Il indique que les résultats de cette étude en cours viendront alimenter la prochaine réunion publique dédiée aux alternatives le 23 janvier prochain.

### Réponse des garants de la CNDP

Jean-Michel THORNARY revient sur le processus de concertation préalable du projet à l'étude : à l'issue de la concertation préalable, les garants de la CNDP auront un mois pour publier leur bilan de la concertation, dans lequel ils identifieront les réponses aux questions qui mériteraient d'être approfondies par les maîtres d'ouvrages. Les maîtres d'ouvrages auront ensuite deux mois pour répondre à ce bilan, à travers la publication de leurs enseignements de la concertation. Il explique enfin qu'aucun avis et qu'aucune décision sur la construction du barrage ne sera prise par l'Etat, par les maîtres d'ouvrage ou par le public à l'issue de la concertation préalable : la décision de l'Etat concerne uniquement la poursuite des études du projet. En d'autres termes, c'est l'Etat qui donnera, ou non, l'instruction à CNR de poursuivre les études du projet à l'horizon mai 2024.

## Le projet dans son environnement

Présentation des tables rondes thématiques par Jean-Michel THORNARY, garant de la CNDP. Les [comptes-rendus synthétiques](#) et les [replays](#) des 6 tables rondes sont disponibles sur le [site internet](#) de la concertation.

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, invite les participants à se reporter aux comptes-rendus synthétiques et aux vidéos replays des deux tables rondes thématiques complémentaires qui font l'objet de cette réunion publique, à savoir : [La question de l'eau autour du Haut Rhône](#) et [Le projet dans son environnement naturel, paysager et patrimonial](#).

Il commence par remercier l'ensemble des participants à ces tables rondes et salue le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à cet exercice. Il constate la richesse des contributions. Toutefois, il souligne une déception des garants quant à la progression des échanges d'arguments. Les garants considèrent que chaque structure a partagé sa position sans entrer dans le fond du débat. Les garants y voient pour 3 raisons :

1. L'accélération de la procédure, à la demande de l'Etat, n'a pas permis à CNR, qui ne connaissait pas ce linéaire du Rhône, de produire des études assez approfondies en vue de la concertation préalable. Il rappelle néanmoins que des études sont régulièrement publiées sur le site de la concertation et que la publication des études à venir fait l'objet d'un calendrier précis.
2. Le manque de concertation de CNR, depuis 2022, avec les acteurs du monde scientifique et associatif, selon les positions prises par les participants aux tables rondes.
3. La décision annoncée par l'Etat le 19 juillet 2023 concernant le projet d'EPR2 d'EDF sur le site du Bugey.

Il énumère ensuite les objectifs des tables rondes : mesurer, de manière contradictoire, l'importance des impacts du projet et des mesures envisagées par CNR pour les éviter, les réduire et/ou les compenser, et identifier les enjeux que l'étude préparatoire de CNR et les travaux des garants de la CNDP n'avaient pas identifiés. Il considère que l'ensemble des enjeux évoqués était décrit dans [le dossier de la concertation préalable](#) et qu'ils ont été approfondis lors des tables rondes.

Il recense enfin les sujets abordés lors des tables rondes : l'environnement, la faune, la flore, le patrimoine naturel, la qualité de l'eau, la quantité, le débit, la thermie du Rhône et de ses affluents, les eaux de surfaces et les nappes phréatiques et le partage des usages de l'eau.

#### *Présentation par les porteurs de projet de la CNR*

Franck PRESSIAT, CNR, revient sur les sujets abordés lors des tables rondes :

- La prise en compte des effets du changement climatique
- Les effets sur l'eau et ses usages (AEP/AGRI/LOISIRS)
- La qualité des eaux / sédiments / thermie
- Les risques pollutions / inondations / étiages
- La dérogation à la DCE / SDAGE du statut des masses d'eau
- Les effets sur la qualité des sols / paysages / patrimoine / cadre de vie
- Les effets sur l'agriculture (foncier / ressource en eau)
- Les effets sur la biodiversité dont continuité piscicole
- Les effets en phase travaux et en phase d'exploitation
- Les interfaces avec d'autres projets
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts & mesures d'accompagnement et de suivi
- La mise à disposition des études et calendrier des études en cours et à venir

**INTERVENTION 7 (question en ligne)** : Fanny LEFORT, membre de l'association FNE AIN, indique que plusieurs intervenants ont mentionné une gabegie financière et demande s'il serait possible d'utiliser cet argent pour réaliser des projets de renaturation, de restauration du Rhône.

**INTERVENTION 8** : Philippe ECHARDOUR, membre de STOP BARRAGE, estime que l'énergie hydroélectrique issue des barrages n'est pas une énergie verte mais une énergie renouvelable. Il interroge les maîtres d'ouvrage sur la quantité de ciment qui serait utilisée pour la construction du

barrage Rhôneergia. Il indique par ailleurs qu'un site archéologique, comprenant 150 tombes princières de l'époque gauloise, est situé sur la zone d'implantation du projet.

**INTERVENTION 9 :** Une riveraine du Confluent interroge CNR sur le devenir du Confluent et du paysage environnant.

**INTERVENTION 10 :** Un habitant de Charvieu-Chavagneux interroge les garants sur les critères d'éligibilité à la concertation.

**INTERVENTION 11 :** Cécile Blatrix, membre de FNE AIN, demande à CNR de donner l'accès au public à l'étude d'impacts qui avait été réalisée dans le cadre du projet abandonné de Loyettes dans les années 1980. Elle interroge également les maîtres d'ouvrage sur le raccordement au réseau RTE et sur le calendrier prévu pour la concertation Fontaine. Enfin, elle demande si le projet d'EPR2 d'EDF pourrait se passer du projet Rhôneergia notamment en termes d'alimentation en eau.

### Réponse des garants

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, explique que les garants incitent fortement chacun et chacune à participer, quelles que soient les interrogations et les avis et souligne qu'il n'y a aucun critère pour participer à la concertation.

### Réponses du maître d'ouvrage :

Franck PRESSIAT, CNR, revient sur la question du devenir de la Confluence de l'Ain et fait le lien avec la puissance du projet Rhôneergia prévue à ce jour : si l'objectif avait été d'optimiser au maximum le potentiel hydroélectrique de l'ouvrage, le barrage aurait été positionné à l'aval de la Confluence de l'Ain, là où la chute est la plus optimale. Toutefois, CNR ne souhaite pas impacter cette zone et aucuns travaux ne sont prévus dans le secteur. Il assure donc que le risque d'une altération de la Confluence de l'Ain est limité.

Il explique par ailleurs que la construction d'un barrage hydroélectrique induit des émissions de CO<sub>2</sub> (matériaux et transport), comme tout aménagement, et invite les participants à se référer à l'annexe 5 du dossier de la concertation qui explique la méthode utilisée pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de Rhôneergia. Il confirme que les aménagements hydroélectriques ne sont pas des énergies vertes mais des énergies renouvelables, puisqu'ils dépendent des apports en eau. Enfin il assure que, même avec les trajectoires du changement climatique, le débit du Rhône sera toujours plus élevé que celui de la Loire, n'ayant pas les mêmes bassins versants.

Olivier LE BERRE, CNR, confirme l'absence de lien fonctionnel entre le projet Rhôneergia et le CNPE du Bugey ou le projet d'EPR2 d'EDF sur le site du Bugey. Il explique que, pour la sûreté des installations, il serait beaucoup trop problématique d'établir un lien fonctionnel entre les deux.

Concernant la mise en ligne des études d'impacts du projet de Loyettes : il rappelle que le projet était beaucoup plus conséquent et qu'il n'est pas comparable au projet Rhôneergia. Il annonce que l'étude est publique, et que par conséquent, elle sera mise en ligne sur le site internet de la concertation. Il précise que cela nécessite de la retrouver dans les archives.

Il rappelle que RTE est co-maître d'ouvrage et qu'une étude de faisabilité est en cours. Il explique toutefois que la connexion du réseau à l'usine n'a pas encore été définie avec RTE et qu'elle le sera au moment où les études seront poursuivies, si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet en mai 2024, à travers une PTF (proposition technique et financière), c'est-à-dire un contrat avec RTE pour la poursuite des études et le carénage de Rhôneergia et de son raccordement. Il rappelle enfin le dispositif de la Concertation Fontaine : une concertation, d'environ une année et demie, dédiée au raccordement.

Franck PRESSIAT, CNR, rappelle les actions de restauration de la biodiversité mises en œuvre par CNR, et souligne qu'à ce jour, CNR respecte la feuille de route de l'Etat, à savoir étudier la faisabilité d'un projet d'ouvrage hydroélectrique au fil de l'eau.

**INTERVENTION 12 :** Rafaël QUESADA, directeur de LO PARVI, exprime sa déception face au retour sur les tables rondes thématiques.

Il estime que le projet fait face à une contestation sociale, économique, environnementale et énergétique. Selon lui, tous les scientifiques et naturalistes se positionnent contre le projet à l'étude. De plus, il considère qu'il est impossible de respecter la démarche « éviter-réduire-compenser » avec ce projet. Enfin, il propose des alternatives au projet Rhôneergia et demande à l'Etat d'écouter ses services et d'arrêter les études du projet Rhôneergia.

**INTERVENTION 13 :** Hervé ALLOUIN, riverain, interpelle les maîtres d'ouvrage sur la question du paysage patrimonial. Il mentionne les propositions de restauration, de rénovation, de valorisation et de revalorisation inscrites dans le dossier de la concertation préalable. Selon lui, le dossier comprend une ambiguïté quant aux impacts potentiels de l'ouvrage sur le Moulin du Violet situé à Hières-sur-Amby et labelisé par la Fondation du patrimoine depuis 2018. Il conclut en demandant aux maîtres d'ouvrage de remettre l'humain au centre du débat.

**INTERVENTION 14 :** Une participante, membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) depuis 1995, demande aux maîtres d'ouvrage comment pourrait être accordée la dérogation à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) compte-tenu des atteintes que le barrage porterait à la qualité de la dernière masse d'eau. Elle partage son étonnement face à la réponse de CNR quant à la déclaration potentielle d'utilité publique de l'ouvrage. Elle explique ensuite que, depuis 1995, le SAGE mène des actions qui visent à faire évoluer les pratiques industrielles, agricoles et collectives et ainsi préserver la ressource en eau, aussi bien en qualité qu'en quantité, pour les humains et toute la biodiversité. Elle estime que le projet Rhôneergia est donc contraire aux objectifs du SAGE.

#### Réponse de la modératrice

Il est précisé qu'à la table ronde sur [La question de l'eau autour du Haut Rhône](#), la DREAL a explicité la procédure d'instruction d'une demande de dérogation à la DCE.

**INTERVENTION 15 :** Un participant rebondit sur les propos tenus au sujet du Moulin du Violet et évoque le sujet du patrimoine archéologique. Il revient sur la mention d'un contact avec la DRAC (service national d'archéologie) pour la mise en place des mesures de protection et d'études en application à la réglementation du Code du patrimoine évoqué dans le dossier de concertation. Il ajoute que le patrimoine n'est pas renouvelable et qu'il ne s'agit que de procédures de compromis. Il émet des doutes quant aux procédures d'archéologie préventive (qui permet de fouiller le patrimoine archéologique) qui pourraient être mises en œuvre. Il explique que la zone du projet se situe sur une bande archéologique continue et qu'il s'agit d'un site d'importance internationale.

**INTERVENTION 16 :** Joël GUERRY, membre de Sortir du nucléaire Bugey, relève que le projet avait été précipité par l'Etat au moment où l'Etat lui-même a décidé de sélectionner le site du Bugey pour l'implantation de deux nouveaux EPR. Il émet des doutes quant à l'absence de lien entre les deux projets et demande que les conventions signées entre EDF et CNR soient rendues publiques.

#### Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE, CNR, explique de nouveau qu'il n'y a pas de lien fonctionnel, quels qu'ils soient, entre le projet d'EDF et le projet à l'étude porté par CNR. Il rappelle qu'une interface technique et géométrique est évidente puisque l'ouvrage Rhôneergia inclut l'implantation d'une digue entre le barrage à l'étude et le CNPE du Bugey. Des études sont donc menées sur la compatibilité des projets. Par ailleurs, il ajoute que CNR et EDF ont signé 4 conventions, une par périmètre d'EDF : Cusset, EPR2, CNPE du Bugey existant en exploitation, et une convention



chapeau. Il ajoute que ces conventions bipartites et confidentielles qui gèrent la transmission de données et la mise en commun des résultats pour la mise en compatibilité des projets.

Il ajoute que CNR propose une vision globale du patrimoine, recueillie auprès des autorités compétentes, pour mesurer et imaginer les futurs impacts du projet quand les études de détails seraient menées.

Serge GOUTEYRON, Préfet, explique que la concertation sert à éclairer la décision de l'Etat souverain de poursuivre ou pas les études du projet. Il rappelle qu'aucune décision n'est prise à ce jour.

**INTERVENTION 17 :** Laurent COGERINO, membre de l'association LO PARVI, estime qu'après l'implantation de l'ouvrage, il serait possible de constater des dépôts massifs et instables de sédiments très fins, et partage son inquiétude face à l'incertitude des impacts de ces sédiments en cas de crues et également sur la centrale nucléaire du Bugey. Selon lui, les liens fonctionnels entre Rhônenergia et le CNPE du Bugey sont évidents, notamment en termes de thermie de l'eau. Il ajoute que des alternatives existent et qu'elles permettraient, selon lui, de faire des économies d'énergie. Il s'interroge enfin sur la manière dont l'Etat prendrait sa décision.

#### Réponse de la modératrice

Il est précisé que la réunion publique dédiée aux alternatives aura lieu le 23 janvier 2024 à 19h Saint-Vulbas.

**INTERVENTION 18 :** Anne-Marie BRUNET, conseillère municipale de Loyettes et membre de Sortir du nucléaire Bugey, affirme qu'il y a un lien entre les EPR2 et le projet Rhônenergia et avec la construction d'un pont. Elle demande à l'Etat d'éclairer les citoyens par la transmission d'autres documents vulgarisés et plus synthétiques que le dossier de concertation, trop dense selon elle. Elle mentionne ensuite les nuisances potentielles de l'ouvrage et de sa construction (trafic, bruit, etc.) pour les habitants de Loyettes et enfin, elle interroge les maîtres d'ouvrage sur la localisation de l'ouvrage au PK 39.9.

**INTERVENTION 19 :** Michel ORTIZ, habitant de Tignieu-Jamezieu, estime que le dossier de la concertation préalable est confus.

Il s'adresse ensuite à Monsieur le préfet en expliquant que le projet Rhônenergia coûterait 11 centimes par kWh aux consommateurs et fait le parallèle avec sa facture EDF sur laquelle est indiqué « 11,84 centimes » par kWh. Il demande alors au préfet de préciser la manière dont les bénéficiaires sont calculés.

#### Réponse de la modératrice

Les participants sont invités à visionner le replay de [La table ronde dédiée au modèle économique et social du projet](#), et/ou à lire son [compte-rendu synthétique](#).

**INTERVENTION 20 :** Un habitant des bords du Rhône, à Loyettes, confie qu'il était présent à la [réunion publique d'ouverture de la concertation](#) et qu'il avait un avis plutôt favorable au projet. Au fil des échanges, il a désormais le sentiment que la décision est déjà prise par CNR et par l'Etat.

**INTERVENTION 21 :** Alban FAUCHE, habitant de Saint-Romain-de-Jalionas, craint que les habitants de Loyettes ne se retrouvent sous le nouveau niveau du Rhône lorsque l'ouvrage serait implanté. Puis, il demande aux maîtres d'ouvrage si les risques d'inondation sont évalués.

**INTERVENTION 22 :** Un participant, habitant de Saint-Romain-de-Jalionas, interroge CNR sur le devenir des berges du Rhône.

**INTERVENTION 23 :** Monsieur le maire de Saint-Romain-de-Jalionas, Jérôme GRAUSI, rappelle et souligne son opposition, publiquement exprimée depuis quelques mois, au projet Rhônenergia. Il

explique que, lors d'un échange avec l'Etat, Monsieur Joël BARRE, chargée interministériel du nouveau nucléaire, a annoncé que le projet Rhôneergia ne pourrait être mis en œuvre qu'après l'implantation des nouveaux EPR sur le site du Bugey. Il confirme l'absence de lien fonctionnel entre le projet d'EPR2 d'EDF et le projet Rhôneergia porté par CNR. Il rappelle le calendrier des travaux des deux projets et assure que si un pont était envisagé, il ne serait pas construit avant une dizaine d'années. Il conclut en mentionnant la paisibilité de ses habitants et leur cadre de vie qui serait détérioré si le projet Rhôneergia se faisait, notamment en termes de trafic de camions pour le transport de matériaux. Il demande aux maîtres d'ouvrage de transmettre plus d'informations sur les impacts cumulés des travaux du projet Rhôneergia et du projet d'EPR2.

#### **Réponses du maître d'ouvrage :**

Olivier LE BERRE, CNR, indique qu'EDF mène des études pour leur propre projet.

Il explique ensuite que l'image projetée de l'insertion paysagère du projet à l'étude est un travail qui a été fait avec un photographe et un dessinateur pour rendre de la meilleure façon qu'il soit ce que serait l'aménagement dans son environnement à 10 ou 20 ans après son implantation. Il s'agit d'un dessin sur une photo : le Rhône n'est donc pas droit, mais l'ouvrage l'est car dans le cadre du projet Rhôneergia, le barrage-usine serait construit en ligne.

Quant à la sécurité de Loyettes, il précise que le principe fondamental d'un aménagement, quel qu'il soit, est qu'il soit sans influence sur le comportement des crues, c'est-à-dire que la ligne naturelle de la crue reste la même, qu'il y ait un aménagement ou pas. Il précise que la digue, construite en matériaux naturels du côté de Loyettes, servirait à retenir l'eau et qu'un dispositif de sécurité permettrait de gérer le franchissement de l'eau.

Il explique ensuite la différence entre « étude de faisabilité » et « opportunité » :

- L'opportunité, pour l'Etat, est le choix de faire ou de ne pas faire ;
- La faisabilité, pour l'ingénieur, est d'étudier si le projet est faisable ou n'est pas faisable.

Il confirme ensuite la position du barrage-usine, localisée au PK 39,9 comme mentionné dans le dossier de la concertation. Il indique que les sondages géotechniques effectués sur le terrain ont permis de déterminer le meilleur emplacement, selon plusieurs critères expliqués dans le dossier de concertation.

## **Conclusion**

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, conclut la réunion publique en notant que les façons de débattre sont amenées à évoluer : il estime par conséquent qu'il faut introduire les facteurs humains et immatériels au centre des débats au stade des études des projets ; il souhaite que les maîtres d'ouvrage puissent répondre aux questions posées lors des tables rondes ou indiquer comment il serait possible d'y répondre par ailleurs, à travers notamment l'association d'experts et de citoyens ; il demande aux maîtres d'ouvrage de partager des scénarios qui tiendraient compte des impacts du changement climatique et de la proximité avec le CNPE du Bugey ; et enfin, il demande à ce que l'Etat, conformément à ses engagements, soit présent lors des réunions publiques aux côtés de CNR.

